



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-003

Objet : Signature d'une convention partenariale avec l'association ARC EN CIEL 78 pour la mise à disposition de locaux au sein des accueils de loisirs Fronval et le Village chaque mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 du 3 janvier 2023 au 7 juillet 2023 en-dehors des périodes de vacances scolaires.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la possibilité de mettre à disposition de l'association ARC EN CIEL 78 des locaux municipaux pour l'organisation de leurs activités à destination des enfants de la Ville de Vélizy-Villacoublay les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 du 3 janvier 2023 au 7 juillet 2023, au sein de l'accueil de loisirs Fronval et le Village.

DÉCIDE

Article 1 : La signature d'une convention partenariale avec l'association ARC EN CIEL 78, 101 rue Lavoisier, 78140 Vélizy-Villacoublay, pour la mise à disposition de locaux au sein des accueils de loisirs Fronval et le Village chaque mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 du 3 janvier 2023 au 7 juillet 2023 en-dehors des périodes de vacances scolaires,

Article 2 : La mise à disposition de locaux est consentie à titre gratuit,

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 04/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230111-DEC_2023_003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 11/01/2023

Acte affiché du 11/01/2023 au 14/03/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr